

Division des personnels Enseignants
Gestion collective

Bar Le Duc, le 03/03/2023

Cheffe de Division :
Hélène AUDIBERT
Tél : 03 29 76 69 72

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Meuse

Affaire suivie par :
Mélanie PIAT
Tél : 03 29 76 69 80
Mél : dsden55-dpe@ac-nancy-metz.fr

à

Cité administrative
24 avenue du 94^{ème} RI
BP 20564
55013 BAR LE DUC cedex

**Mesdames et Messieurs les enseignants
du premier degré de la Meuse**

s/c de mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription du premier degré

Objet : Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par exeat et ineat pour la rentrée scolaire 2023

Je vous informe qu'un mouvement complémentaire par exeat et ineat directs non compensés au titre de l'année scolaire 2023-2024 est organisé.

**La réception des demandes, dans mes services, par la voie hiérarchique doit intervenir au plus tard le
30 avril 2023 - délai de rigueur -**

Les dossiers devront comporter **obligatoirement** les pièces suivantes :

- une demande d'exeat adressée à monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Meuse ;
- une demande d'ineat adressée à l'inspecteur d'académie du département d'accueil, sous couvert de monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Meuse.

* Les deux demandes, dûment signées et accompagnées des pièces justificatives, doivent être adressées par la voie hiérarchique.

Les pièces à ajouter pour les demandes établies au titre :

- du rapprochement de conjoint ;
- de l'autorité parentale conjointe ;
- de la situation de parent isolé
- du handicap ou d'une situation médicale, familiale ou sociale d'une extrême gravité (de l'enseignant, de son conjoint ou d'un enfant) ;

figurent dans la note de service du 25-10-2021 parue au BO spécial n° 6 du 28 octobre 2021.


Alain AUBERT